

SNTRS Informations

Syndicalisme Recherche



*Spécial
Chercheurs*

Bulletin de Liaison

du Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique - CGT

Edité par nos soins — C.P. n°50099 — Directeur de la Publication : Jean OMNÈS — 25, rue de Chevreuse, 91400 Orsay
Tél. 01.69.07.60.13 — Télécopie 01.69.07.50.05 — Courrier Electronique : SNTRS-CGT-BN@sntrs.u-psud.fr

N°9

novembre 1998

7,00fr.

3ème bulletin a été élaboré par le Bureau du Secteur Chercheur du SNTRS-CGT.

Edito

LE GOUVERNEMENT VEUT UNE RECHERCHE A LA BOTTE NOUS N'EN VOULONS PAS

Le projet de budget 1999, le projet de loi sur l'innovation, les projets de réformes des EPST (voir projet de décret réformant le CNRS) et de l'ensemble du dispositif de recherche (universités, EPST, EPIC...) illustrent bien la politique du gouvernement actuel. Transformer les Etablissements Publics de Recherche en simples agences de moyens du gouvernement, se débarrasser des chercheurs faisant une carrière à plein temps, précariser massivement l'emploi et mettre au service des entreprises tous les labos (moyens matériels et humains) qui peuvent les intéresser. Ainsi seraient atteints les objectifs poursuivis par les forces réactionnaires depuis 25 ans.

Le SNTRS-CGT ne peut accepter cette perspective. Il appelle les administratifs, les agents techniques, les chercheurs, les ingénieurs, les techniciens, les thésards à exiger l'abandon des projets gouvernementaux et à faire valoir leurs revendications. Le SNTRS-CGT considère qu'une recherche de qualité au service du peuple français implique des établissements de Recherche autonomes, gérés démocratiquement, avec des personnels statutaires ayant les moyens de travailler.

**VOUS POUVEZ BATTRE LE MAMMOUTH BUREAUCRATE ET CONTRAINDRE LE
GOUVERNEMENT A CHANGER D'ORIENTATION**

Michel Pierre

Le Bureau du secteur Chercheurs du SNTRS-CGT : Dominique Ballutaud, Jean-Michel Biquard, Lise Caron, Janine Cohen, Mireille Del Braccio, Véronique Gouteyron, Michel Gruselle, René Malzieu, Gilles Mercier, Geneviève Miquel, Olivier Pascault, Michel Pierre, Laurent Tassan-Got .

Sommaire

Page 1

**Edito : Le gouvernement veut une recherche à la botte
Nous n'en voulons pas.**

Page 2

Sommaire

Page 3

**Le projet de budget 1999 pour la recherche
Un mauvais budget**

Page 4

**Des docteurs à 8000 F
Le gouvernement ne se refuse rien !**

Page 5

Retraites : les menaces persistent

Un bulletin d'adhésion... à votre disposition !

Page 6

**L'emploi précaire concourt à déstabiliser les laboratoires
et les statuts des personnels.**

Information : Pourquoi AsTEX * ?

Page 7

**Un appel du SNTRS-CGT : Agissons contre la démolition
du système de recherche publique français.
Non à la transformation du CNRS en agence de moyens !**

Page 8

**Compte rendu de l'entrevue avec E.Brézin, Président du
CA du CNRS le 22 octobre 1998.**

LE PROJET DE BUDGET 1999 POUR LA RECHERCHE UN MAUVAIS BUDGET

- ◆ A l'exception de l'INSERM qui verra croître légèrement ses moyens, les crédits des grands EPST baissent en francs constants.
- ◆ Alors que l'inflation se tient vers +1,6% selon l'INSEE, les crédits de paiements du CNRS n'augmentent que de 0,4%, de l'INRIA de 1,35% et de l'INRA 1,38%. Les CP de l'INSERM augmentent de 3,58%. C'est à peu près la même chose pour les autorisations de programmes.
- ◆ Les Dépenses Obligatoires (D.O) qui comprennent les salaires sont en première vue en croissance plus rapide. En fait, ils permettent tout juste de suivre le GVT(Glissement Vieillesse Technicité). Les campagnes de promotions des ITA risquent d'être très faibles.
- ◆ Les créations d'emplois chercheurs seront extrêmement limitées :
 - **CNRS :**
14 postes de DR (+ 4 non attribués du budget 1998)
26 postes de CR (+ 6 non attribués en 1998)
 - **INSERM :**
14 postes de DR
23 postes de CR
 - **INRIA :**
2 postes de DR
3 postes de CR

Il n'y aura **aucune transformation d'emplois chercheurs.**

Il y aura quelques postes d'ingénieurs créés : 8 au CNRS, 8 à l'INSERM et quelques dizaines de transformations d'emplois pour les ITA.

- ◆ Les moyens des autres établissements baissent encore plus : CNES -4,31% en CP, l'IFREMER : -5,66% en CP et -18,84 % en AP.
- ◆ Pour les Instituts Pasteur, Curie, CEPH... reconduction pure et simple.
- ◆ Il y aura une progression des moyens de la recherche universitaire, mais qui est faible.
- ◆ Le nombre des allocations de recherche créés sera le même qu'en 1998.
- ◆ Il apparaît une ligne de chercheurs post-doctorants : 50 millions de francs.
- ◆ Les moyens du FRT diminuent en 1999, mais les autorisations de programmes augmentent fortement. (+52%).
- ◆ Le Fonds National de la Science (financement incitatif) est mis en place avec 318 millions de francs.

Les orientations annoncées en juillet lors du Conseil Interministériel commencent à être mises en pratique:

- Les créations d'emplois sont au minimum. Si rien ne change il n'y en aura plus après l'an 2000, quand les flux de départs seront jugés suffisants. Une partie des postes libérés pourrait être supprimée pour financer l'accueil des post-docs de 2ème génération.
- Les crédits distribués par les EPST diminuent en francs constants. De nouveaux crédits apparaissent de type incitatif et gérés au niveau ministériel. Cela confirme ce que le SNTRS dit depuis plusieurs mois sur la volonté du gouvernement de remettre en cause le rôle des établissements publics dans la conduite de la politique de recherche. Les projets concernant les instances scientifiques et les labos (voir ci-après) confirment cette orientation.

L'INSERM échappe encore, pour quelque temps, aux réductions de postes et de moyens réguliers.

DES DOCTEURS A 8000F

LE GOUVERNEMENT NE SE REFUSE RIEN !

Un texte vient de paraître¹ qui définit les modalités de recrutement d'emplois-jeunes dans le cadre des IUFM (Institut Universitaire de formation des Maîtres).

Deux catégories de fonctions sont ainsi ouvertes dans l'enseignement supérieur, celles d' :

-auxiliaires de vie universitaire
-agents du développement des nouvelles technologies dans les IUFM.

Les auxiliaires de vie universitaire seront ouverts à des jeunes n'ayant pas le baccalauréat. Ils seront rémunérés au SMIC et, auront droit à une formation. Ils auront des tâches d'accueil, d'assistance, de surveillance, d'utilisation des nouvelles technologies, de surveillance des centres de ressources, de sécurisation des locaux etc...

ainsi, alors que les universités manquent de personnels techniques, le gouvernement va pousser au recrutement de **non titulaires sous rémunérés !**

Les agents du développement des nouvelles technologies dans les IUFM devront être titulaires d'un **doctorat** (niveau Bac +8). Ils devront contribuer à la production d'outils pédagogiques et se consacrer à l'aide individualisée aux formateurs et enseignants stagiaires. Pour ce travail, ils recevront **150% du SMIC** (environ 8000F net) !!!!

un dispositif dangereux

Ainsi se met en place un dispositif extrêmement dangereux pour les doctorants.

Dangereux, parce que la précarité de l'emploi menace à terme le statut général de la Fonction publique, dangereux aussi, parce que le salaire sous évalue de manière drastique le niveau de qualification.

Le salaire post doctoral sera donc inférieur à celui des doctorants recevant un financement des ministères, et très inférieur au niveau des débuts de carrière des chercheurs et

enseignants chercheurs, de même qu'aux rémunérations pratiquées dans le secteur privé. Ainsi, le gouvernement organise la dévalorisation du doctorat et la fragilisation des statuts.

A travers cette démarche, se profile une politique visant à liquider le recrutement au niveau des CR2 pour les EPST en leur substituant des post doc et des emplois-jeunes dans un contexte où les prochaines années verront un départ important de chercheurs à la retraite. On mesure le danger des attaques gouvernementales.

Peut-on composer, négocier, aménager de telles mesures ? Le faire serait accepter la liquidation du statut par l'augmentation de la précarité pour les jeunes docteurs. Ce serait **aussi** accepter la transformation du cadre statutaire actuel. Celui-ci, malgré des insuffisances, reconnaît la fonction de chercheur et en définit une carrière. Accepter que la précarité se substitue à une position statutaire en début de carrière, c'est accepter un nouveau type de fonctionnement des laboratoires, celui où une masse de précaires, sans droits réels, servira de main d'oeuvre, tandis que seuls les cadres seraient permanents.

Nous estimons qu'une telle évolution n'est bonne ni pour la recherche ni pour les personnels statutaires ou non.

Le SNTRS-CGT appelle les personnels à la combattre; il revendique la création d'emplois stables aussi bien dans le secteur public que privé.

Michel Gruselle

Chercheurs,

pour toutes questions,

adressez votre correspondance au

Secteur chercheurs du SNTRS - CGT,
7 rue Guy Moquet 94801 Villejuif.
tel. 01 49 58 35 68
.fax 01 49 58 35 71

¹ Circulaire du MRES en date du 23 juin 1998

RETRAITES : LES MENACES PERSISTENT

Les expertises succèdent aux expertises, mais quels que soient les gouvernements qui les commandent, cela n'annonce rien de bon pour les retraités. En 1989, René Theulade, dans le cadre de la préparation du 10ème plan, "sonne l'alerte". En 1991, c'est le livre blanc de Michel Rocard...dont va s'inspirer ensuite Edouard Balladur : allongement de la durée des cotisations, calcul des pensions sur les 25 dernières années au lieu des 10 dernières). En 1994, le rapport Briet, commandé par Balladur, conclut à "la détérioration de la situation financière des régimes de retraites". En 1998, Lionel Jospin demande à Jean-Michel Charpin, commissaire au plan, "un diagnostic complet sur l'état et les perspectives des régimes de retraites, avec pour objectif de rechercher, avec les autres organisations syndicales ou catégorielles, le consensus pour définir l'effort qu'actifs et salariés devraient consentir afin de "sauver les régimes de retraites". Selon ces experts, en 2005-2015, ce sera le "choc financier"; il n'y aura pas assez de ressources pour couvrir le paiement des retraites. Les premiers éléments qui ont filtré de mission Charpin ont de quoi inquiéter les retraités : il paraîtrait qu'en France "le niveau de vie des retraités est bien supérieur à celui des autres pays de l'Union Européenne; en France, il serait de 97% de celui des actifs, et seulement de 90% dans les autres pays européens; Il aurait d'ailleurs fortement augmenté au cours des dernières années..etc..". Autrement dit on va probablement assister à l'intensification de la grande campagne idéologique, entreprise depuis longtemps, consistant à présenter les retraités comme des nantis qui vivaient au crochets de ceux qui travaillent.

Les premières mesures prises (CSG, RDS...) par le gouvernement n'allaient pas dans le sens de son engagement électoral : "assurer et améliorer le pouvoir d'achat des retraités". Le budget de 1999, pérennise l'indexation des retraites

sur les prix, décidée par Balladur en 1993 pour cinq ans. Il envisage la création d'un "fond de réserve" (avatar de Balladur et Beregovoy pour remplacer la loi Thomas abrogée) destiné à faire face aux futures dépenses de la Sécu en matière de retraites. Ce fond serait alimenté par quelques milliards venant de la réforme des caisses d'épargne (auxquelles s'opposent les salariés), par des recettes de privatisations(?) et par d'éventuels excédents de la Sécu et de la Caisse de solidarité vieillesse grâce à la logique maintenu du plan Juppé.. Ce "fond de réserve" serait lui aussi géré par les banques; c'est un fond de pension camouflé. Enfin, remarquons que, d'après les experts, il faudrait aux régimes de retraite 525 milliards en 2015 au lieu de 265 milliards en 1998. Le "fond de réserve" proposé par le gouvernement (2, 4, 8 milliards?). N'est-ce pas plutôt le petit morceau de gruyère pour piéger la souris ! Car, d'où viendront les 250 milliards qui manqueront ? Martine Aubry a admis la "possibilité d'un système par capitalisation" et n'a pas exclu une "surcotisation"...On voit pointer le bout de l'oreille!

Voilà qui nécessite vigilance et action pour faire avancer, au moment des débats budgétaires, les revendications des retraités "qui n'ont pas reçu de réponses positives du gouvernement." (appel commun des union confédérales de retraités -CGT/CFDT/FO/CFE CGC/CFTC-, de la FSU... à la manifestation unitaire du 22 octobre 1998). Et, si on recherchait les causes du déficit dans des phénomènes négatifs qui ne sont de la responsabilité ni des retraités ni des actifs, mais du patronat et des gouvernements successifs : chômage massif, précarité, exclusion, politique démographique...

René Malzieu

ADMINISTRATIFS

CHERCHEURS
INGENIEURS
TECHNICIENS
THESARDS
**RESTEZ VOUS-MEMES,
SYNDIQUEZ-VOUS A
UN SYNDICAT
Intercatégoriel
Indépendant
Démocratique
Unitaire**

J'adhère au S.N.T.R.S.-C.G.T.

NOM : Prénom :

Corps et grade :

Adresse du labo :

Adresse personnelle :

A retourner au SNTRS-CGT, 25 rue de Chevreuse 91400 ORSAY
ou à remettre à un militant connu de vous.

L'emploi précaire concourt à déstabiliser

Les labos et les statuts des personnels

L'emploi précaire génère depuis quelques années des situations dramatiques. Des jeunes scientifiques compétents arrivent à leur 2ème ou 3ème contrat post-doc sans guère d'espoir souvent de trouver un poste dans le secteur public ou un emploi privé correspondant à leur qualifications. Cette situation favorise les conflits avec les statutaires et notamment avec ceux qui encadrent les thésards et les post-docs. Certains encadrants ont des attitudes condamnables, mais la situation est souvent complexe. Dans le contexte actuel, il est extrêmement difficile d'assurer un débouché même pour les responsables d'équipes qui ne veulent pas faire « tourner » les précaires. D'un autre côté refuser d'assurer l'encadrement des thésards ou de post-docs n'est pas forcément une bonne solution ni pour les précaires ni pour la recherche.

La montée de l'emploi précaire est aussi un moyen de remettre en cause le statut des chercheurs voire des enseignants-chercheurs. Devant le nombre de jeunes ayant terminé un premier post-doc, ils est tentant, pour les équipes et les post-docs, de se satisfaire de la proposition gouvernementale de financer un 2ème post-doc. Et après le 2ème post-doc, que faudra-t-il faire? La tentation sera grande pour tous de supprimer le grade de CR2, au moins dans les faits en supprimant la limite d'âge. Il n'y aurait plus de différence entre le concours de CR2 et

le concours de CR1. On prendrait les plus gros dossiers après 1,2 ou 3 post-docs.

Il faut le dire fortement : il n'est pas possible de "gérer" correctement sur le plan humain la question du recrutement des chercheurs, si les choses restent en l'état :

- En ce qui concerne les prévisions gouvernementales pour le nombre de créations de postes de ces prochaines années.
- Si rien n'est entrepris pour encourager les labos et les jeunes à être candidats aux concours de recrutement dès la thèse.

Si nous voulons obtenir des avancées, il faut le dire, il s'agit d'un problème politique. Il faut exiger du gouvernement un changement d'orientation.

Nous proposons la mise en place d'un financement attribué juste après la thèse aux candidats aux concours CR2, pour inciter les jeunes et les labos à éviter la fuite en avant. Peut-être faudra-t-il exiger des mesures transitoires pour les « vieux » post-docs.

**DES POSTES PLUTOT QUE DES EMPLOIS
PRECAIRES**

M. P.

Une association s'est créée récemment pour "faciliter l'accès à des logiciels dans un esprit de service public". Cette initiative nous paraît digne d'intérêt. Nous publions ci-après les extraits d'un article de cette association.

Pourquoi ASTEX *?

Information

L'informatique est en passe de devenir aussi indispensable que les mathématiques dans toutes les disciplines scientifiques. Cependant, alors que la totalité des outils mathématiques sont utilisables par tous, il n'en va pas de même en informatique. La plupart des outils de base(...) sont développés par des firmes privés. Cette situation est tout à fait inhabituelle en science : le libre accès de tous à la totalité des connaissances des plus élémentaires aux plus sophistiquées, est un principe fondamental de la science. La communauté scientifique et internationale s'est récemment mobilisée face aux tentatives de privatisation des connaissances sur les gènes humains(...). La privatisation de facto de la science informatique n'a pas le même contenu émotionnel et le danger apparaît moins évident. Il n'en est pas moins réel(...). Il nous paraît donc nécessaire

qu'en informatique comme dans les autres sciences(...)un secteur public fort coexiste avec le secteur privé(...). Beaucoup de logiciels de grande qualité ont été mis dans le domaine public par leurs auteurs. Mais ces logiciels sont souvent d'accès difficile. L'association ASTEX s'est donnée pour but de faciliter l'accès à ces logiciels, dans un esprit de service public(...)

l'objectif est d'arriver à une distribution qui aurait les qualités des logiciels commerciaux sans leurs inconvénients. En parallèle, l'association s'efforcera de promouvoir les logiciels créés par ses membres et de diversifier l'offre de logiciels utiles à la recherche et à l'enseignement.

Agissons contre la démolition du système de recherche publique français .

Non à la transformation du CNRS en agence de moyens !

Le gouvernement se lance dans une grande entreprise de démolition du système de recherche français qui a pourtant fait la preuve de son efficacité. Les organismes de recherche comme le CNRS et l'INSERM seraient transformés en agences de moyens, "reconnaissant des entités de recherche" créées ailleurs et attribuant labels, crédits et personnels aux équipes et Fédérations d'équipes (IFR,...) rattachées directement à des structures universitaires.

Les unités propres seraient purement et simplement supprimées.

La démocratie serait considérablement restreinte. Le Comité National, comme les instances scientifiques de l'INSERM, n'auraient plus de rôle défini. L'évaluation de programmes des équipes leur échapperait dans les faits et serait transférée à des Comités d'experts locaux ou nationaux. Du fait de la mise en place de jurys à géométrie variable, ils perdraient aussi la maîtrise du recrutement des chercheurs.

Les équipes pourraient très bien ne regrouper que des chercheurs (statutaires et précaires) ; les administratifs, les ingénieurs et les techniciens pourraient être regroupés, quant à eux, dans des services communs à plusieurs équipes, voire à plusieurs établissements. Même les délégations régionales pourraient être confiées à des administrateurs d'autres organismes. La mutualisation des personnels techniques et administratifs (pools de secrétaires, plateaux techniques, etc.) pouvant à terme aboutir à leur gestion par les universités.

L'existence des équipes serait très précaire puisqu'elle dépendrait essentiellement de l'obtention et de la durée de contrats auprès du Conseil National de la Science, des entreprises, de fondations, etc. Il apparaît aussi de plus en plus probable que, pour réduire la masse salariale et mieux contrôler les scientifiques, le gouvernement, profitant de départs importants à la retraite après l'an 2000, s'apprête à réduire le nombre de postes statutaires chercheurs et ITA, au profit d'emplois précaires.

Il n'est pas sûr qu'il sera encore possible de faire une carrière de chercheur à plein temps puisque le Ministère envisage de soumettre l'entrée dans le corps des DR à une mobilité des

CR dans un autre établissement (donc statistiquement dans les universités). Comme l'accès au corps des DR a lieu par concours, il n'est pas sûr qu'ils pourront retrouver un statut de chercheur à plein temps !

Dans le même temps, le projet de loi sur l'innovation prévoit que les locaux de recherche, les matériels et les hommes peuvent être mis à la disposition d'entreprises, que les chercheurs et enseignants-chercheurs peuvent participer au capital et à la direction d'entreprises qui valorisent leurs recherches tout en restant fonctionnaires dans leur laboratoire.

C'est l'incitation des fonctionnaires à l'appropriation personnelle des travaux des équipes, c'est le détournement des moyens publics au profit d'intérêts privés, c'est l'encouragement des entreprises à réduire leurs recherches propres et à piller les laboratoires publics. La propriété se déplace de la collectivité vers l'individu ou la filiale.

Le projet de nouveau décret organique du CNRS confirme les craintes exprimées pour l'avenir de l'organisme qui serait vidé de sa substance et vassalisé. L'analyse de ce projet montre la volonté de lui retirer tout ce qui a fait son originalité : organisation, structuration et évaluation de la recherche, participation démocratique à la définition des orientations scientifiques et d'une politique propre à l'organisme, création et gestion des unités de recherche propres.

Les modifications apportées par M. Brézin le 15 octobre après les premières réactions ne changent rien au fond et ne sont destinées qu'à calmer le jeu et à tenter de rechercher un consensus.

Le SNTRS-CGT n'accepte pas cette démolition de notre système de recherche et son bradage aux intérêts privés. Nous défendons une autre conception de la recherche au service de l'intérêt général, fondée sur l'emploi statutaire, sur des organismes de recherche forts, sur des instances scientifiques démocratiques et représentatives des acteurs de la recherche, sur un partenariat équilibré avec les entreprises.

COMPTE RENDU DE L'ENTREVUE AVEC E. BREZIN LE 22 OCTOBRE 1998

E. Brézin, président du CA du CNRS, a reçu les organisations syndicales le 22 octobre pour leur présenter les modifications apportées au projet de décret d'organisation du CNRS.

Pour le SNTRS CGT : J. Choisy, M. Gruselle, A. Kieffer, M. Pierre, S. Toussaint-Leroy.

Pour le CNRS : E. Brezin, H. Douchin, J.-P. Souzy.

Brezin défend le projet qui, selon lui, réaffirme l'existence du CNRS. Il dit nécessaire de renforcer le rapprochement avec l'Université, puisque 90% de l'activité CNRS s'exerce dans les sites universitaires et que le CNRS participe à la formation universitaire.

Explication : Allègre ne veut plus de laboratoires propres. De toutes façons, sur les sites universitaires, l'appellation est conventionnelle : UPR, UMR aucune différence.

Sur les sites propres, la situation est plus complexe. Les UPR sont très impliquées dans la formation des docteurs. Cette mission doit être formalisée. De toute façon les laboratoires propres, c'est du passé. Modifier les conventions ne mettra pas le CNRS en péril.

Le Ministre veut un CA avec des missions plus claires et plus de moyens. Les nouvelles dispositions prévoient l'inscription du comité d'éthique (existant) dans le décret, et la création d'un comité d'audit externe à l'organisme.

A nos questions qui visent à clarifier un certain nombre de points, voici les réponses de Brézin :

SNTRS : Qu'est-ce qu'une "entité" ?

E.B. : C'est une unité, un département universitaire ou un institut fédératif. On pourra donc affecter directement les personnels CNRS à ces structures.

SNTRS : on peut déjà affecter des personnels à ce type de structure...

Suppression des UPR ?

E.B. : 210 UPR aujourd'hui, la majorité ayant vocation à être contractualisées. Quelques unités resteront propres.

SNTRS : D'où la correction sur "créer des entités...", pour aménager la transition, puisqu'il s'agit d'une mesure à 4 ans maximum.

Pourquoi un CS avec comité externe et interne ?

E.B. : On ne peut pas faire venir les experts européens pour discuter des tâches statutaires. J'ai participé à des conseils scientifiques à l'étranger, et ai pu donner des avis sur les orientations, mais pas sur la vie de l'organisme.

SNTRS : des experts pas intéressés par la vie de l'établissement ! Comment avoir des expertises fortes sur la politique scientifique ? Un CS détaché de la réalité de la communauté scientifique est une caution politique pour le Ministère.

25% des experts qui appartiennent au monde industriel ?

E.B. : je reconnais que c'est trop, je vais négocier ce pourcentage à la baisse.

SNTRS : Trop d'industriels. C'est connecter la politique scientifique aux diktats de l'industrie, en oubliant les besoins sociaux.

Pourquoi la disparition des conseils de département ?

E.B. : le Ministre ne veut pas figer la recherche en départements. Il vaut mieux des commissions transversales.

SNTRS : Quid des jurys de recrutement chercheurs ?

E.B. : voir le décret de statut des personnels.

SNTRS : Les sections du Comité National ?

E.B. : pas de modifications.

SNTRS : Le Rôle du secrétaire général ?

E.B. : mêmes attributions.

SNTRS : La prospective ?

E.B. : l'hégémonie du CNRS en matière de prospective est mal supportée par les autres EPST et l'Université. De toute façon, la section est un cadre trop étroit et le conseil de département n'est pas adapté.

SNTRS : dans le projet de décret, il n'est pas question de prospective, mais seulement d'évaluation des carrières et des labos.

Le rapport de conjoncture ?

E.B. : L'analyse de la conjoncture doit être permanente. Le rapport, tous les 4 ans, n'a jamais servi, si ce n'est de catalogue de l'existant. Nous confierons la rédaction du rapport de conjoncture à l'Académie des sciences.

SNTRS : Disparition des Instituts ?

E.B. : Allègre souhaite une réflexion sur le rapprochement IN2P3/CEA. Pour l'INSU, pas de péril. Une réflexion est à mener sur le rapprochement INSERM/CNRS sciences de la vie.

SNTRS : Qui va gérer les entités ?

E.B. : Les entités en partenariat auront une double gestion des 2 organismes. Je comprends vos craintes d'être gérés par l'Université.

SNTRS : Précision sur le nombre d'élus au CA (dans le projet de décret : 4 élus des personnels dont au moins 2 chercheurs) ?

E.B. : je n'avais pas fait attention, je note de préciser 2 chercheurs et 2 ITA.

SNTRS : Et pourquoi pas 6 élus au lieu de 4, comme Choisy l'avait proposé lors d'un précédent CA ? Et pourquoi le Président peut-il exercer un nombre illimité de mandats, alors que les élus n'auront droit qu'à deux mandats maximum ?

Rien sur la démocratie dans les labos ?

E.B. n'avait pas remarqué la "disparition" des conseils de labos et de leurs prérogatives.

Conclusion : E. Brézin tente de minimiser la portée de cette réforme, et met en avant les modifications faites. Les précisions apportées par Brézin confirme notre analyse : la deuxième version du projet ne change rien sur le fond. Le CNRS perd son autonomie et devient une agence de moyens pilotée par le Ministère. Nous demandons le retrait du projet et l'ouverture de négociations.